

Introduction à l'économie - CM -

Licence 2 - Droit public et Science politique

18 heures – 2 ECTS

M. RUIMY

➤ **Introduction**

Le Droit contribue efficacement à la régulation de l'économie via la réglementation qui permet d'offrir un cadre organisationnel et juridique indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

Cependant, les règles juridiques en vigueur sur un territoire donné ne peuvent suffire, à elles seules, à orienter et à influencer les activités économiques, notamment dans un contexte de mondialisation économique et financière.

➤ **Objectifs de l'enseignement**

Ce cours vise à offrir aux étudiant(e)s les outils intellectuels essentiels pour comprendre et analyser les réalités économiques à travers le prisme du droit. Il met en évidence la place structurante de celui-ci dans l'organisation et la régulation des activités économiques, tout en soulignant les interactions constantes entre normes juridiques et dynamiques de marché.

En fournissant des cadres conceptuels solides, il permet d'appréhender les grands enjeux contemporains et de saisir comment le droit encadre, facilite ou corrige le fonctionnement des économies.

L'ambition est ainsi de développer chez les étudiant(e)s une capacité critique et éclairée : celle d'interpréter et de contextualiser les règles juridiques à la lumière des phénomènes économiques qui leur confèrent toute leur portée

➤ **Programme de l'enseignement**

Le programme est décliné en quatre modules :

- La coordination des décisions économiques par l'échange
Les agents économiques ont recours aux contrats dans le cadre de leurs activités sociales et économiques. Plusieurs raisons justifient cette pratique : sécurisation de la relation, amélioration de la qualité des prestations, obligation légale de contracter...
- La monnaie dans l'échange
Le Droit joue un rôle fondamental dans la monnaie comme instrument d'échange : il consacre la monnaie légale (cours forcé, pouvoir libératoire) et sécurise les transactions en imposant des règles de validité et de confiance. Sans ce cadre juridique, la monnaie perdrait sa force obligatoire et ne serait qu'un simple signe de valeur.
- Le travail dans toutes ses dimensions
La généralisation du numérique (informatique et réseaux) au sein des organisations entraîne de nouvelles modalités de travail qui, elles-mêmes, établissent des droits et des obligations. La relation de travail se traduit, en général, par un contrat de travail.
- Le financement des activités économiques

Le Droit occupe une place centrale dans le financement des activités économiques : il fixe les règles qui encadrent les contrats, sécurise les transactions financières et protège les investisseurs comme les créanciers. En garantissant la confiance et la prévisibilité, il favorise l'accès aux financements et la fluidité des échanges économiques.

➤ **Méthode d'évaluation - session plénière**

L'évaluation finale consiste en un examen écrit, d'une durée de deux heures, comportant deux parties :

- Questions de cours qui supposent la connaissance de concepts élémentaires
- Questions de cours qui présument acquises les problématiques traitées d'une manière spécifique dans le cours magistral

➤ **Méthode d'évaluation - session de rattrapage**

L'évaluation de la session de rattrapage consiste en un examen écrit, d'une durée de deux heures, comportant deux parties :

- Questions de cours qui supposent la connaissance de concepts élémentaires
- Questions de cours qui présument acquises les problématiques traitées d'une manière spécifique dans le cours magistral

➤ **Bibliographie**

Les nouveaux enjeux économiques, L. FRIDLENDER & M. RUIMY, Ellipses, Paris, 2024

Le travail hebdomadaire de l'étudiant(e) consiste notamment en la lecture des journaux et périodiques économiques français (Les Echos, Alternatives économiques...) et / ou étrangers (Financial Times, Wall Street Journal, The Economist...)

Régimes politiques comparés – CM

BA in Law – Year 2

18h – 2 ECTS

Mauricio Izelli DORÉ

Lecturer

m.dore@chens.icp.fr

□ Introduction

This course aims to provide a comparative overview of contemporary political regimes, starting from well-known concepts such as fascism, communism, military dictatorships, and liberal democracy, and moving towards the rise of illiberal regimes and new forms of authoritarianism. To this end, we will devote significant attention to regime typologies established by comparative analysis as well as to different regions of the world (EU, Latin America, Africa, and the Middle East). The course will be structured around two main axes that will guide the sessions throughout the semester: a) the distinctive features of each political regime; and b) the comparative and dynamic interpretation of specific case studies.

In the first part of the course, we will address the foundations for defining political regimes: the three forms of regimes (democracy, authoritarianism, totalitarianism) and the distinctions between political philosophy, political science, and comparative political sociology. The second part of the course will focus on the composite nature of political regimes and the overlapping of different typologies. The goal is to engage students in comparative analysis, taking into account not only the most evident similarities and differences between political regimes, but also the dynamics of its circulation, enforcement, and opposition.

The second part of the course will focus on the variation of political regimes observed in Europe, Latin America, Africa, and the Middle East. It will begin with an overview of regime building within the EU and a comparison among its member states. The following sessions will each focus on a different geographic region, taking into account the historical and political factors that have shaped their very boundaries. This will allow us to explore a variety of practical cases, reflecting the most recurring typologies in canonical classifications, as well as other types of regime such as Latin American authoritarian bureaucracies, African presidentialism, the role of religion in the Middle East, and grassroots mobilizations for regime change.

□ Reading List

BLONDEL, Jean, « Généralités : le comparatisme » et LECA, Jean, « Introduction générale » in M. Grawitz et J. Leca (dirs.), *Traité de Science Politique*, volume 2 ; Paris : L.G.D.J., 1985, p.38-74

LINZ, Juan, « Les régimes autoritaires » in *Régimes totalitaires et autoritaires*. Paris : Armand Colin, 2007. p.

GENIEYS, William, DARVICHE, Mohammad-Saïd (dir.), *Penser les régimes politiques*. Avec Juan Linz. Paris : L'Harmattan coll. « Logiques politiques », 2008.

GEORGAKAKIS, Didier. La sociologie historique et politique de l'Union européenne : un point de vue d'ensemble et quelques contre points. *Politique européenne*, 25(2), 53-85, 2008.
<https://doi.org/10.3917/poeu.025.0053>.

BOZARSLAN, Hamit, *Sociologie politique du Moyen-Orient*. La Découverte, coll « Repères », 2011.

BAYART Jean-François, *L'État en Afrique*. Paris : Fayard, 1989.

ROUQUIÉ, Alain, *L'État militaire en Amérique latine*, Paris : Seuil, 1982

CM Histoire et théories de la démocratie

Licence 2 Droit

24 heures – 3 ECTS

Bernard BOURDIN

Introduction

Ce cours poursuivra la réflexion entreprise au premier semestre en histoire des idées politiques. Dans un premier temps, seront récapitulées les diverses sources de la genèse de la politique en Europe jusqu'au XVIII^e siècle. A la lumière de cet état des lieux, la réflexion se poursuivra chez deux théoriciens politiques libéraux du XIX^e siècle : Constant et Tocqueville. Dans un deuxième temps, on s'interrogera sur le lien entre la genèse de la pensée libérale et démocratique et la sécularisation du fondement de la politique moderne. Quelle est la pertinence du concept de « sécularisation » et quel rapport entretient-il avec les sources anciennes et notamment chrétiennes du fondement du politique ? Pour élucider ces deux questions, le cours examinera plusieurs courants philosophiques de la pensée politique du XVII^e au XX^e siècle.

Objectifs de l'enseignement

L'étudiant devra maîtriser les connaissances historiques nécessaires dans le champ de l'histoire des idées, afin d'acquérir les repères indispensables pour comprendre l'avènement de la politique moderne et le rapport qu'elle entretient avec la religion et la philosophie

Programme de l'enseignement

1^{ère} partie Les théories philosophico-politiques de la démocratie et du libéralisme (XVII^e-XVIII^e-XIX^e siècles)

Chapitre I Baruch Spinoza : Ethique et Traité théologico-politique

Chapitre II John Locke : Les deux Traités du gouvernement civil

Chapitre III Jean-Jacques Rousseau : Le Contrat social est-il une théorie de la démocratie ?

Chapitre IV Les fondements libéraux et démocratiques des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Chapitre V Benjamin Constant et Alexis de Tocqueville : La démocratie libérale au prisme de l'histoire et de la sociologie

2^e partie L'avènement des philosophies de l'histoire du XIX^e siècle

Chapitre I: Friedrich Hegel: L'Etat et le christianisme ou la raison théologico-politique à l'œuvre dans l'histoire

Chapitre II Karl Marx: L'athéisme communiste comme horizon ultime d l'histoire

Chapitre III : Démocratie et sécularisation au XX^e siècle : Hannah Arendt, Leo Strauss, Carl Schmitt, Marcel Gauchet.

□ Méthode d'évaluation session plénière

Une dissertation ou un commentaire de texte. Durée de l'épreuve : 3 heures.

Pour le rattrapage : dissertation ou commentaire de texte. Durée de l'épreuve : 3 heures.

□ Méthode d'évaluation session de rattrapage

Une dissertation ou un commentaire de texte. Durée de l'épreuve : 3 heures.

Pour le rattrapage : dissertation ou commentaire de texte. Durée de l'épreuve : 3 heures.

□ Bibliographie

Albanel, Véronique, *Amour du monde Christianisme et politique chez Hannah Arendt*, Paris, Editions du Cerf, coll. « La nuit surveillée », 2010.

Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Agora, Essai (poche), 2002.

Barbier, Maurice, *Religion et politique dans la pensée moderne*, Presses universitaires de Nancy, 1987.

Bourdin, Bernard, *La médiation chrétienne en question, Les jeux de Léviathan*, Paris, Editions du Cerf, coll. « La nuit surveillée », 2009.

Boureau, Aain, *La Religion de l'Etat. La construction de la République étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval (1250-1350)*, Paris, Les Belles-Lettres, 2006.

Capelle, Philippe, *Dieu et la cité, le statut contemporain du théologico-politique*, Cerf, 2008.

Dumont, Louis, *Essais sur l'individualisme, Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil coll. « Esprit », 1993.

Gauchet, Marcel, *Le désenchantement du monde Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard Nrf, 1985.

-*Un monde désenchanté*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2004.

Lagarde (de), Georges, *La Naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen-Âge*, VI vols, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Editions Béatrice, 1934.

Manent, Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme Dix Leçons*, Paris, Calmann-Lévy, 1987.

-*Enquête sur la démocratie*, Paris, Gallimard, coll. « tel », 2007.

Pacaut, Marcel, *La Théocratie. L'Eglise et le pouvoir au Moyen-Âge*, Paris, Aubier Montaigne, 1957.

Polin, Raymond, *Politique et philosophie chez Thomas Hobbes*, Paris, Vrin, 1977, seconde édition augmentée.

Renaud, Bernard, « Pouvoir royal et théocratie », in *Pouvoir et vérité*, Travaux du C.E.R.I.T sous la direction de Marc Michel, Paris, Cerf, coll. « Cogitatio Fidei », 1981, pp. 71-97.

Rohou, Jean, *Le Dix-septième siècle, une révolution de la condition humaine*, Paris, Seuil, 2002.

Sachot, Maurice, *L'invention du Christ, genèse d'une religion*, Paris, Odile Jacob, 1997.
-*Quand le christianisme a sauvé le monde*, Paris, Odile Jacob 2007.

Saint Victor (de), Jacques, *Les Racines de la liberté, Le débat français oublié 1689-1789*, Paris, Perrin, 2007.

Senellart, Michel, *Les arts de gouverner Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Editions du Seuil, coll. « Des Travaux », 1995.

Trigano, Schmuël, *La demeure oubliée Genèse religieuse du politique*, Paris, Editions Lieu commun, 1984.

Valadier, Paul, *Détresse du politique, force du religieux*, Paris, Seuil, 2007.

Ouvrage à acheter :

Philippe Nemo, *Histoire des idées politiques*, Paris, Puf, Tome 1 et 2, 1998, 2002.

Droit des contrats – CM avec TD

Licence 2 Droit, 1^{er} semestre
27 heures CM – 18 heures TD

Nombre de crédit ECTS : 5

Enseignante : Madame Jeanne de Dinechin

Équipe de TD :

- Monsieur Dominique Da
- Madame Laurène Dupuy
- Madame Mélanie Jacquet
- Monsieur Vincent Jarrige
- Madame Natalia Nowak

Introduction

Le droit des contrats est une matière essentielle que tous les juristes doivent maîtriser, quelle que soit leur future spécialisation. Elle permet d'acquérir la connaissance de notions fondamentales dans tous les domaines du droit.

Objectifs de l'enseignement

Sur le fond, l'objectif est que les étudiants sachent ce qu'est un contrat, ainsi que les règles principales régissant sa formation, son fonctionnement et ses effets.

Pour ce qui est de la méthode, les étudiants apprendront à maîtriser les différents exercices juridiques : le cas pratique, la dissertation et les commentaires d'arrêt et d'article.

Programme de l'enseignement

Le cours se découpe en deux parties principales : d'abord les règles régissant la **formation du contrat** (partie 1), de ses règles de formation à sa validité ; ensuite, les **effets du contrat** (partie 2). Voici un plan indicatif du cours :

Partie 1 : La formation du contrat

Titre 1 : Les conditions nécessaires à la formation du contrat

Chapitre 1 : La conclusion du contrat

Section 1 : La formation du contrat

Section 2 : Cas particuliers

Chapitre 2 : La validité du contrat

Section 1 : Le consentement des parties

Section 2 : La capacité des parties

Section 3 : Le contenu du contrat

Titre 2 : Les sanctions du non-respect des conditions de validité du contrat

Chapitre 1 : La nullité

Section 1 : Les différentes formes de nullité : nullité absolue et nullité relative

Section 2 : Les effets de la nullité

Chapitre 2 : la caducité

Section 1 : La caducité du contrat isolé

Section 2 : La caducité des contrats liés

Partie 2 : les effets du contrat

Titre 1 : l'étendue des effets du contrat

Chapitre 1 : l'étendue personnelle des effets du contrat

Section 1 : Les effets du contrat entre les parties : la force obligatoire du contrat

Section 2 : Les effets du contrat à l'égard des tiers : l'effet relatif du contrat

Chapitre 2 : l'étendue temporelle des effets du contrat

Section 1 : Les contrats à durée indéterminée

Section 2 : Les contrats à durée déterminée

Titre 2 : l'inexécution du contrat

Chapitre 1 : la force majeure : l'inexécution indépendante de la volonté du débiteur

Section 1 : Définition de la force majeure

Section 2 : Effets de la force majeure

Chapitre 2 : les sanctions de l'inexécution du fait du débiteur section 1 : L'exécution forcée en nature

Section 2 : L'exception d'inexécution

Section 3 : La réduction du prix

Section 4 : La résolution

Section 5 : La responsabilité contractuelle

Les 9 séances de TD porteront sur les thèmes suivants :

- Séance 1 : Introduction au droit des contrats
- Séance 2 : La formation du contrat et les avant-contrats
- Séance 3 : Les vices du consentement
- Séance 4 : Le contenu du contrat
- Séance 5 : Les clauses – Nullité, caducité, réputé non-écrit
- Séance 6 : Les effets du contrat – La durée du contrat
- Séance 7 : L'imprévu dans le contrat
- Séance 8 : L'inexécution du contrat
- Séance 9 : Les autres sources d'obligations

Méthode d'évaluation – Session plénière

Les étudiants seront évalués lors des séances de travaux dirigés, sur des exercices préparés à la maison, ainsi que leur implication et leur participation orale en TD.

Ils seront également évalués sur le galop d'essai, dont le sujet sera un entraînement à l'examen.

L'examen sera un écrit de 3h sur un des exercices juridiques appris en TD : dissertation, cas pratique, commentaire d'arrêt ou commentaire d'article.

Méthode d'évaluation – Session de rattrapage

Les modalités de la session de rattrapage sont les mêmes que l'examen de la session plénière.

Bibliographie

La plupart des autres ouvrages sont disponibles en version papier à la bibliothèque de l'ICP.

Manuels

- D. Houtcieff, *Droit des contrats*, 9ème éd., Bruylant, coll. Paradigme, 2025.
- A. Bénabent, *Les obligations*, 20^e éd., Domat, coll. Droit privé, 2023.
- F. Terré, Y. Lequette, Ph. Simler et F. Chénéde, *Droit civil – Les obligations*, Dalloz, coll. « Précis », 13^e éd., 2022.
- J.-L. Aubert, J. Flour et E. Savaux, *Droit civil – Les obligations – L'acte juridique*, 18^e éd., 2024.

Analyse de jurisprudence

- H. Capitant, F. Terré, Y. Lequette, *Les grands arrêts de la jurisprudence civile, t. 2, Obligations, contrats spéciaux, sûretés*, Dalloz, 14^e éd., 2024.

Dictionnaires

- *Vocabulaire juridique*, G. Cornu (dir.), PUF, coll. « Quadrige », 15^e éd., 2024.
- J. Rochfeld, *Les grandes notions du droit privé*, PUF, coll. « Themis droit », 3^e éd., 2022.
- N. Blanc, R. Boffa et D. Mazeaud, *Dictionnaire du contrat*, LGDJ, 2018.

Réforme du droit des contrats

- O. Deshayes, T. Genicon et Y.-M. Laithier, *Réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations. Commentaire article par article*, 2^e éd., LexisNexis, 2018.
- G. Chantepie et M. Latina, *Le nouveau droit des obligations*, 2^e éd., Dalloz, 2018.

Méthodologie et exercices

- N. Jeanne et A. Touzain, *Le droit des obligations en cas pratiques*, 3^e éd., Dalloz, coll. « Réussir mes examens », 2022.
- N. Blanc et D. Mazeaud, *Méthodes générales de travail. Droit privé*, LGDJ, 2020.
- N. Cayrol et F. Grua, *Méthode des études de droit. Conseils pour le cas pratique, le commentaire, la dissertation et la note de synthèse*, 5^e éd., Dalloz, coll. « Méthodes du droit », 2020.
- M. Lenoble-Pinson, *Dire et écrire le droit en français correct*, 2^e éd. Bruylant, 2019.

NB : les ouvrages édités chez Dalloz sont accessibles en ligne sur le site Bibliothèque Numérique Dalloz par le portail de la bibliothèque de l'ICP.



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Faculté de Sciences Sociales Économiques et de Droit

Licence en Droit Public et Science Politique

Année 2025-2026 – Deuxième année – Second semestre

Site des Carmes, Paris

THÉORIE DE L'INTÉGRATION ET RÉGIME POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Syllabus

COURS MAGISTRAL

M. Alexandre Balossi,
*Enseignant contractuel en droit public,
Directeur d'étude (L1 et L3).*

ENSEIGNANTS

Cours Magistral

Monsieur Alexandre BALOSSI (a.balossi@chens.icp.fr)
Enseignant en droit public à l'Institut catholique de Paris
Directeur d'étude sur le campus de Reims

Travaux Dirigés

Madame Angela KAHIL (a.kahil@chens.icp.fr)
Docteur en histoire et sciences politiques
Enseignante à l'Université Saint-Joseph de Beyroult et à l'INALCO

Monsieur Thomas GIRY (t.giry@chens.icp.fr)
Enseignant contractuel en droit à l'Institut catholique de Paris
Directeur d'étude sur le campus de Reims

Monsieur Alexandre BALOSSI (a.balossi@chens.icp.fr)
Enseignant en droit public à l'Institut catholique de Paris
Directeur d'étude sur le campus de Reims

PRÉSENTATION

Ce cours vise à offrir une analyse approfondie de la théorie de l'intégration européenne et du régime politique de l'Union européenne. En adoptant une approche historique, doctrinale et institutionnelle, il permettra aux étudiants de comprendre les fondements philosophiques et politiques de la construction européenne ainsi que les évolutions qui ont jalonné son intégration.

L'enseignement est structuré en deux parties principales.

D'une part, une partie consacrée à la construction européenne visant à explorer les origines et les dynamiques théoriques de l'intégration, depuis les doctrines philosophiques jusqu'aux premières initiatives de coopération politique, économique et militaire. L'accent est mis sur les différentes étapes de l'intégration, de la CECA à l'Union européenne actuelle, en passant par les éléments clés des traités fondateurs. D'autre part, la seconde partie sera consacrée à l'édifice politique et juridique afin d'examiner les institutions et le fonctionnement de l'Union européenne. Elle ambitionne d'analyser la prise de décision à travers ses principaux organes, les mécanismes de contrôle juridictionnels, ainsi que les principes juridiques structurant le marché intérieur.

ÉVALUATION

L'évaluation suit des conditions particulières de notation des enseignements fondamentaux de Licence soumis au régime du CM/TD. En outre, le régime sera différencié en fonction du parcours choisi par l'étudiant.

- **Pour les étudiants inscrits en Licence « Droit et sciences politiques »**, l'évaluation globale repose sur deux notes. Chacune compte pour 50% de la moyenne générale : l'une obtenue en travaux dirigés, l'autre attribuée à l'issue d'un oral mené avec l'enseignant du cours magistral.

- En travaux dirigés, la première note correspond à une restitution orale, réalisée dans le cadre des séances de travaux dirigés, d'un sujet de dissertation figurant dans le fascicule. Cette restitution sera réalisée en groupe. L'organisation sera arrêtée, dès la première séance, par le chargé de travaux dirigés. Cette présentation orale doit respecter la structure et les exigences méthodologiques de l'exercice de dissertation, adaptées à l'oral. Cet exercice représente **75 %** de la moyenne de TD.

La seconde note évalue la participation de l'étudiant tout au long du semestre. Elle vise à apprécier l'assiduité, l'implication en séance, la qualité des interventions, la capacité à formuler des questions pertinentes à destination de la classe ainsi que le sérieux et l'intérêt manifesté pour la matière. Il s'agit d'une évaluation continue, sans interrogation individuelle, représentant **25 %** de la moyenne de TD.

- L'épreuve orale constitue la seconde moitié de l'évaluation globale du cours. Les étudiants se verront remettre une liste de sujets corrélés au programme du cours magistral, à la mi-semestre. L'oral, d'une durée de dix minutes portera, pour moitié, sur la restitution du sujet tiré de manière aléatoire et, pour moitié, sur des questions transversales portant sur l'ensemble du cours magistral. Cet oral sera assuré par le chargé du cours magistral et vaudra pour **50%** de la note finale (les autres 50% résultent de la moyenne obtenue en travaux dirigés).

Pour les étudiants inscrits en double licence « Droit et philosophie », l'évaluation repose sur une note unique obtenue lors d'une épreuve orale. Cette épreuve consiste en la restitution orale d'un sujet de dissertation qui sera communiqué aux étudiants à la mi-semestre. Les étudiants auront le choix entre plusieurs sujets.

Lors de cette soutenance, les étudiants devront restituer l'essentiel de leur analyse et répondre à des questions portant sur la thématique du sujet traité. L'évaluation est assurée par le chargé du cours magistral et vaudra pour **100%** de la note finale dans la matière.

RATTRAPAGES

La session de rattrapage, pour les deux formations, consistera en une épreuve orale, suivant les mêmes modalités que l'examen de première session.

RÈGLES À RESPECTER EN COURS MAGISTRAL ET EN TRAVAUX DIRIGÉS

En cours magistral et en travaux dirigés, l'utilisation des ordinateurs est autorisée à la seule fin de la prise de notes et sous réserve de l'absence de connexion à internet. L'usage des téléphones portables est strictement interdit. En cas de manquement, l'enseignant est habilité à interdire l'utilisation des ordinateurs et des téléphones pour l'ensemble de la promotion.

Le recours à des outils d'intelligence artificielle ou le plagiat dans le cadre des épreuves d'évaluation constitue une fraude. Toute fraude entraîne l'attribution de la note de 0/20.

PLAN DU COURS MAGISTRAL

Propos liminaires – La place de l'Union européenne sur la scène internationale

1. L'importance multifactorielle de l'UE
2. Les crises de l'UE
3. La situation de l'Europe en 1945

PARTIE 1. LA CONSTRUCTION

TITRE 1 : LA CONSTRUCTION THÉORIQUE

CHAPITRE 1 : Les doctrines philosophiques.

SECTION 1 : Les doctrines idéalistes

- §1. L'Europe de la raison
- §2. L'Europe de la paix
- §3. L'Europe du droit

SECTION 2 : Les doctrines réalistes

CHAPITRE 2 : Les doctrines politistes

SECTION 1 : Le constat du régionalisme

SECTION 2 : Les théories explicatives

- §1. L'analyse fonctionnaliste
- §2. L'analyse intergouvernementaliste
- §3. L'analyse fédéraliste

TITRE 2 : LA CONSTRUCTION POLITIQUE

CHAPITRE 1 : Le choix de l'intégration

SECTION 1 : Les premiers projets coopératifs (1945-1950)

- §1. Le plan Marshall (1947)
- §2. La coopération en matière économique : l'OECE (1948)
- §3. La coopération en matière politique : le Conseil de l'Europe (1948)
- §4. La coopération en matière militaire : l'OTAN (1949)

SECTION 2 : La route vers l'intégration (1950-1958)

- §1. Le discours de l'horloge
- §2. La communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)
- §3. La communauté européenne de défense (CED)
- §4. La communauté économique européenne (CEE) et EURATOM

CHAPITRE 2 : Les développements de l'intégration

SECTION 1 : La consolidation de l'intégration (1958-1986)

- §1. La politique agricole commune (PAC)
- §2. La construction européenne sous De Gaulle
- §3. La construction européenne durant les crises
- §4. Les premiers élargissements

SECTION 2 : Les révolutions de l'intégration (1986-2012)

- §1. L'acte unique européen (1986)
- §2. Le traité de Maastricht (1992)
- §3. Les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2001)
- §4. Le traité de Lisbonne (2007) et le pacte budgétaire (2012)

SECTION 3 : Les crises de l'intégration (2012-)

- §1. Les crises migratoires
- §2. Le Brexit
- §3. La crise du Covid
- §4. La guerre en Ukraine
- §5. Le rôle des Etats-Unis dans l'intégration européenne
- §6. Vers une armée de l'Union européenne ?

PARTIE 2 : L'ÉDIFICE POLITIQUE

TITRE UNIQUE : L'ÉDIFICE INSTITUTIONNEL

CHAPITRE 1 : La décision

SECTION 1 : Les institutions décisionnelles

- §1. L'organe de direction : le Conseil européen
- §2. Le trinôme décisionnel : le Parlement européen
- §3. Le trinôme décisionnel : le Conseil
- §4. Le trinôme décisionnel : la Commission européenne

SECTION 2 : Le processus décisionnel

- §1. Le droit dérivé de l'Union
- §2. La procédure législative ordinaire

CHAPITRE 2 : Le contrôle

SECTION UNIQUE : Les institutions de contrôle

- §1. La Cour des comptes
- §2. La CJUE

CHAPITRE 3 : Les autres organes

SECTION 1 : Les organes financiers

- §1. La banque centrale européenne
- §2. La banque européenne d'investissement

SECTION 2 : Les organes de protection

- §1. Le médiateur européen
- §2. Le contrôle européen de la protection des données

SECTION 3 : Les organes consultatifs

- §1. Le Comité économique et social européen
- §2. Le Comité européen des régions

SÉANCES DE COURS MAGISTRAUX

Séance 1 | Cours du 17 janvier 2026

Séance 2 | Cours du 24 janvier 2026

Séance 3 | Cours du 31 janvier 2026

Séance 4 | Cours du 7 février 2026

Séance 5 | Cours du 14 février 2026

Séance 6 | Cours du 21 février 2026

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

MONOGRAPHIES

- MARTUCCI Francesco, *Droit de l'Union européenne*, Dalloz, dernière édition.
- CHALTIEL TERRAL Florence, *Propos sur la souveraineté européenne – Défis sanitaires, sécuritaires, démocratiques*, Dalloz, 2 février 2024.
- SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, SciencesPo Les Presses, dernière édition.
- SCHWOK René, *Théories de l'intégration européenne – Approches, concepts et débats*, Montchrestien, Decitre, dernière édition.
- GANTY Sarah, *L'intégration des citoyens européens et des ressortissants des pays tiers en droit de l'Union européenne*, Bruylant.
- MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*, SciencesPo Les Presses, dernière édition.

REVUES

- Revue Pouvoirs, « La souveraineté européenne », Seuil, n° 190, sept. 2024.
- Revue de l'Union européenne, Dalloz (consultable en ligne).
- Revue trimestrielle de droit européenne, Dalloz (consultable en ligne).
- Revue Europe, Lexis Nexis (consultable en ligne).

SITES INTERNET

- Toute l'Europe – Comprendre l'Europe : <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-droit-de-l-union-europeenne/>
- Site officiel de l'Union européenne : https://european-union.europa.eu/index_fr
- Vie publique (rubrique Union européenne) : <https://www.vie-publique.fr/fiches/union-europeenne>



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Faculté de Sciences Sociales Économiques et de Droit

Licence en Droit Public et Science Politique

Année 2025-2026 – Deuxième année – Second semestre

Site des Carmes, Paris

THÉORIE DE L'INTÉGRATION ET RÉGIME POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Syllabus

COURS MAGISTRAL

M. Alexandre Balossi,
*Enseignant contractuel en droit public,
Directeur d'étude (L1 et L3).*

ENSEIGNANTS

Cours Magistral

Monsieur Alexandre BALOSSI (a.balossi@chens.icp.fr)
Enseignant en droit public à l'Institut catholique de Paris
Directeur d'étude sur le campus de Reims

Travaux Dirigés

Madame Angela KAHIL (a.kahil@chens.icp.fr)
Docteur en histoire et sciences politiques
Enseignante à l'Université Saint-Joseph de Beyroult et à l'INALCO

Monsieur Thomas GIRY (t.giry@chens.icp.fr)
Enseignant contractuel en droit à l'Institut catholique de Paris
Directeur d'étude sur le campus de Reims

Monsieur Alexandre BALOSSI (a.balossi@chens.icp.fr)
Enseignant en droit public à l'Institut catholique de Paris
Directeur d'étude sur le campus de Reims

PRÉSENTATION

Ce cours vise à offrir une analyse approfondie de la théorie de l'intégration européenne et du régime politique de l'Union européenne. En adoptant une approche historique, doctrinale et institutionnelle, il permettra aux étudiants de comprendre les fondements philosophiques et politiques de la construction européenne ainsi que les évolutions qui ont jalonné son intégration.

L'enseignement est structuré en deux parties principales.

D'une part, une partie consacrée à la construction européenne visant à explorer les origines et les dynamiques théoriques de l'intégration, depuis les doctrines philosophiques jusqu'aux premières initiatives de coopération politique, économique et militaire. L'accent est mis sur les différentes étapes de l'intégration, de la CECA à l'Union européenne actuelle, en passant par les éléments clés des traités fondateurs. D'autre part, la seconde partie sera consacrée à l'édifice politique et juridique afin d'examiner les institutions et le fonctionnement de l'Union européenne. Elle ambitionne d'analyser la prise de décision à travers ses principaux organes, les mécanismes de contrôle juridictionnels, ainsi que les principes juridiques structurant le marché intérieur.

ÉVALUATION

L'évaluation suit des conditions particulières de notation des enseignements fondamentaux de Licence soumis au régime du CM/TD. En outre, le régime sera différencié en fonction du parcours choisi par l'étudiant.

- **Pour les étudiants inscrits en Licence « Droit et sciences politiques »**, l'évaluation globale repose sur deux notes. Chacune compte pour 50% de la moyenne générale : l'une obtenue en travaux dirigés, l'autre attribuée à l'issue d'un oral mené avec l'enseignant du cours magistral.

- En travaux dirigés, la première note correspond à une restitution orale, réalisée dans le cadre des séances de travaux dirigés, d'un sujet de dissertation figurant dans le fascicule. Cette restitution sera réalisée en groupe. L'organisation sera arrêtée, dès la première séance, par le chargé de travaux dirigés. Cette présentation orale doit respecter la structure et les exigences méthodologiques de l'exercice de dissertation, adaptées à l'oral. Cet exercice représente **75 %** de la moyenne de TD.

La seconde note évalue la participation de l'étudiant tout au long du semestre. Elle vise à apprécier l'assiduité, l'implication en séance, la qualité des interventions, la capacité à formuler des questions pertinentes à destination de la classe ainsi que le sérieux et l'intérêt manifesté pour la matière. Il s'agit d'une évaluation continue, sans interrogation individuelle, représentant **25 %** de la moyenne de TD.

- L'épreuve orale constitue la seconde moitié de l'évaluation globale du cours. Les étudiants se verront remettre une liste de sujets corrélés au programme du cours magistral, à la mi-semestre. L'oral, d'une durée de dix minutes portera, pour moitié, sur la restitution du sujet tiré de manière aléatoire et, pour moitié, sur des questions transversales portant sur l'ensemble du cours magistral. Cet oral sera assuré par le chargé du cours magistral et vaudra pour **50%** de la note finale (les autres 50% résultent de la moyenne obtenue en travaux dirigés).

Pour les étudiants inscrits en double licence « Droit et philosophie », l'évaluation repose sur une note unique obtenue lors d'une épreuve orale. Cette épreuve consiste en la restitution orale d'un sujet de dissertation qui sera communiqué aux étudiants à la mi-semestre. Les étudiants auront le choix entre plusieurs sujets.

Lors de cette soutenance, les étudiants devront restituer l'essentiel de leur analyse et répondre à des questions portant sur la thématique du sujet traité. L'évaluation est assurée par le chargé du cours magistral et vaudra pour **100%** de la note finale dans la matière.

RATTRAPAGES

La session de rattrapage, pour les deux formations, consistera en une épreuve orale, suivant les mêmes modalités que l'examen de première session.

RÈGLES À RESPECTER EN COURS MAGISTRAL ET EN TRAVAUX DIRIGÉS

En cours magistral et en travaux dirigés, l'utilisation des ordinateurs est autorisée à la seule fin de la prise de notes et sous réserve de l'absence de connexion à internet. L'usage des téléphones portables est strictement interdit. En cas de manquement, l'enseignant est habilité à interdire l'utilisation des ordinateurs et des téléphones pour l'ensemble de la promotion.

Le recours à des outils d'intelligence artificielle ou le plagiat dans le cadre des épreuves d'évaluation constitue une fraude. Toute fraude entraîne l'attribution de la note de 0/20.

PLAN DU COURS MAGISTRAL

Propos liminaires – La place de l'Union européenne sur la scène internationale

1. L'importance multifactorielle de l'UE
2. Les crises de l'UE
3. La situation de l'Europe en 1945

PARTIE 1. LA CONSTRUCTION

TITRE 1 : LA CONSTRUCTION THÉORIQUE

CHAPITRE 1 : Les doctrines philosophiques.

SECTION 1 : Les doctrines idéalistes

- §1. L'Europe de la raison
- §2. L'Europe de la paix
- §3. L'Europe du droit

SECTION 2 : Les doctrines réalistes

CHAPITRE 2 : Les doctrines politistes

SECTION 1 : Le constat du régionalisme

SECTION 2 : Les théories explicatives

- §1. L'analyse fonctionnaliste
- §2. L'analyse intergouvernementaliste
- §3. L'analyse fédéraliste

TITRE 2 : LA CONSTRUCTION POLITIQUE

CHAPITRE 1 : Le choix de l'intégration

SECTION 1 : Les premiers projets coopératifs (1945-1950)

- §1. Le plan Marshall (1947)
- §2. La coopération en matière économique : l'OECE (1948)
- §3. La coopération en matière politique : le Conseil de l'Europe (1948)
- §4. La coopération en matière militaire : l'OTAN (1949)

SECTION 2 : La route vers l'intégration (1950-1958)

- §1. Le discours de l'horloge
- §2. La communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)
- §3. La communauté européenne de défense (CED)
- §4. La communauté économique européenne (CEE) et EURATOM

CHAPITRE 2 : Les développements de l'intégration

SECTION 1 : La consolidation de l'intégration (1958-1986)

- §1. La politique agricole commune (PAC)
- §2. La construction européenne sous De Gaulle
- §3. La construction européenne durant les crises
- §4. Les premiers élargissements

SECTION 2 : Les révolutions de l'intégration (1986-2012)

- §1. L'acte unique européen (1986)
- §2. Le traité de Maastricht (1992)
- §3. Les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2001)
- §4. Le traité de Lisbonne (2007) et le pacte budgétaire (2012)

SECTION 3 : Les crises de l'intégration (2012-)

- §1. Les crises migratoires
- §2. Le Brexit
- §3. La crise du Covid
- §4. La guerre en Ukraine
- §5. Le rôle des Etats-Unis dans l'intégration européenne
- §6. Vers une armée de l'Union européenne ?

PARTIE 2 : L'ÉDIFICE POLITIQUE

TITRE UNIQUE : L'ÉDIFICE INSTITUTIONNEL

CHAPITRE 1 : La décision

SECTION 1 : Les institutions décisionnelles

- §1. L'organe de direction : le Conseil européen
- §2. Le trinôme décisionnel : le Parlement européen
- §3. Le trinôme décisionnel : le Conseil
- §4. Le trinôme décisionnel : la Commission européenne

SECTION 2 : Le processus décisionnel

- §1. Le droit dérivé de l'Union
- §2. La procédure législative ordinaire

CHAPITRE 2 : Le contrôle

SECTION UNIQUE : Les institutions de contrôle

- §1. La Cour des comptes
- §2. La CJUE

CHAPITRE 3 : Les autres organes

SECTION 1 : Les organes financiers

- §1. La banque centrale européenne
- §2. La banque européenne d'investissement

SECTION 2 : Les organes de protection

- §1. Le médiateur européen
- §2. Le contrôle européen de la protection des données

SECTION 3 : Les organes consultatifs

- §1. Le Comité économique et social européen
- §2. Le Comité européen des régions

SÉANCES DE COURS MAGISTRAUX

Séance 1 | Cours du 17 janvier 2026

Séance 2 | Cours du 24 janvier 2026

Séance 3 | Cours du 31 janvier 2026

Séance 4 | Cours du 7 février 2026

Séance 5 | Cours du 14 février 2026

Séance 6 | Cours du 21 février 2026

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

MONOGRAPHIES

- MARTUCCI Francesco, *Droit de l'Union européenne*, Dalloz, dernière édition.
- CHALTIEL TERRAL Florence, *Propos sur la souveraineté européenne – Défis sanitaires, sécuritaires, démocratiques*, Dalloz, 2 février 2024.
- SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, SciencesPo Les Presses, dernière édition.
- SCHWOK René, *Théories de l'intégration européenne – Approches, concepts et débats*, Montchrestien, Decitre, dernière édition.
- GANTY Sarah, *L'intégration des citoyens européens et des ressortissants des pays tiers en droit de l'Union européenne*, Bruylant.
- MAGNETTE Paul, *Le régime politique de l'Union européenne*, SciencesPo Les Presses, dernière édition.

REVUES

- Revue Pouvoirs, « La souveraineté européenne », Seuil, n° 190, sept. 2024.
- Revue de l'Union européenne, Dalloz (consultable en ligne).
- Revue trimestrielle de droit européenne, Dalloz (consultable en ligne).
- Revue Europe, Lexis Nexis (consultable en ligne).

SITES INTERNET

- Toute l'Europe – Comprendre l'Europe : <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-droit-de-l-union-europeenne/>
- Site officiel de l'Union européenne : https://european-union.europa.eu/index_fr
- Vie publique (rubrique Union européenne) : <https://www.vie-publique.fr/fiches/union-europeenne>



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Procédure pénale

Licence – 2025/2026

Cours de Procédure pénale d'Alexandre DUVAL-STALLA*

PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT

La procédure pénale se situe au carrefour du droit et des libertés. Elle joue un rôle clé dans l'équilibre entre la répression des infractions et la préservation des droits fondamentaux des individus. Elle est le reflet de l'idée qu'un pays se fait de sa justice et de la manière de traiter ses citoyens. Elle incarne l'identité juridique d'une nation. Plus que toute autre matière, elle met en lumière ses principes, ses valeurs, ses combats et aussi ses dérives.

Ce cours est essentiel pour les étudiants en droit qui se destinent à une carrière juridique, qu'il s'agisse de magistrature, d'avocature, ou de tout autre domaine lié à la justice pénale. Il constitue également une base solide pour comprendre les grands enjeux contemporains, comme la lutte contre la criminalité et l'insécurité, la protection des droits des victimes et le respect des garanties procédurales et des libertés publiques.

Ce cours vise à transmettre une compréhension approfondie de la procédure pénale en abordant ses aspects théoriques, pratiques et évolutifs, à savoir :

- Maîtriser les grands principes qui régissent la procédure pénale, tels que la présomption d'innocence, les droits de la défense, et le droit à un procès équitable.
- Identifier les différents acteurs du procès pénal, comme le juge, le procureur, les avocats, les enquêteurs, et comprendre leur rôle dans chaque étape de la procédure.
- Analyser le déroulement des phases clés de la procédure pénale : de l'enquête aux voies de recours, en passant par l'instruction et le jugement.
- Comprendre l'importance des mesures coercitives, des moyens de preuve et des garanties procédurales pour respecter les droits individuels.
- Explorer les interactions entre le droit interne et les normes internationales, notamment celles issues de la Convention européenne des droits de l'homme.

EXAMEN FINAL (QCM)

L'examen final est une épreuve de QCM de deux heures.

Ce qui est attendu des étudiants, c'est qu'ils révèlent leur capacité à tirer le meilleur parti des connaissances acquises au cours du semestre. Leur travail doit permettre d'attester qu'ils ont bien assimilé les concepts clés révélés par le cours de procédure pénale.

* Coordonnées : Alexandre DUVAL-STALLA, 26, rue du Mont Thabor - 75001 Paris, Tél : 01 43 35 40 30 / Email : ads@ads-avocats.com

Programme du cours

Séance 1 : Introduction à la procédure pénale – 14 janvier 2026

- **Objectifs** : Comprendre la philosophie de la procédure pénale et son rôle dans le système judiciaire
 - Définition et finalités de la procédure pénale
 - Sources de la procédure pénale (textes nationaux et internationaux)
 - Histoire de la procédure pénale
 - Caractère de la procédure pénale

Séance 2 : Les principes fondamentaux de la procédure pénale – 21 janvier 2026

- **Objectifs** : Identifier et expliquer les principes directeurs de la procédure pénale
 - Principe de légalité
 - Droits de la défense
 - Présomption d'innocence
 - Principe du contradictoire

Séance 3 : Les acteurs de la procédure pénale (I) – 28 janvier 2026

- **Objectifs** : Étudier le rôle des magistrats dans le processus pénal
 - Le juge d'instruction
 - La chambre d'instruction
 - Le juge des libertés et de la détention
 - Les magistrats du siège

Séance 4 : Les acteurs de la procédure pénale (III) – 4 février 2026

- **Objectifs** : Analyser le rôle du Ministère public
 - Le Ministère public
 - Le principe de l'opportunité des poursuites
 - L'extinction de l'action publique

Séance 5 : Les acteurs de la procédure pénale (II) – 11 février 2026

- **Objectifs** : Approfondir le rôle des autres acteurs
 - La victime : droits et statut
 - L'exercice de l'action civile
 - Le rôle de l'avocat

Séance 6 : L'enquête pénale (I) – 18 février 2026

- **Objectifs** : Comprendre les étapes et les différentes formes des enquêtes
 - Le rôle et le fonctionnement de la police judiciaire
 - Enquête préliminaire
 - Enquête de flagrance
 - Commission rogatoire

Séance 7 : L'enquête pénale (II) – 4 mars 2026

- **Objectifs** : Examiner les mesures restrictives de liberté dans le cadre des enquêtes
 - Contrôle et vérification d'identité
 - Auditions et garde à vue
 - Protection des droits des personnes concernées.

Séance 8 : L'instruction préparatoire (I) – 11 mars 2026

- **Objectifs** : Analyser les étapes et les particularités de l'instruction préparatoire
 - Ouverture de l'instruction
 - Pouvoirs du juge d'instruction
 - Fin de l'instruction : non-lieu, renvoi ou mise en accusation.

Séance 9 : L'instruction préparatoire (II) – 18 mars 2026

- **Objectifs** : Examiner les mesures restrictives de liberté dans le cadre des instructions
 - Les mandats
 - Placement sous contrôle judiciaire
 - Détention provisoire : conditions et recours

Séance 10 : Les actes d'enquête et les investigations judiciaires – 25 mars 2026

- **Objectifs** : Étudier les différents moyens des enquêtes et des instructions
 - Les perquisitions et les saisies
 - Les réquisitions et la géolocalisation
 - Les constatations, examens techniques et scientifiques

Séance 11 : La phase de jugement (II) – 1^{er} avril 2026

- **Objectifs** : Comprendre les étapes clés du procès et des différentes juridictions pénales
 - Composition et compétence des juridictions pénales (tribunal de police, correctionnel, cour d'assises)
 - Les voies de recours (appel, pourvoi en cassation, révision)

Séance 12 : La Justice des mineurs – 8 avril 2026

- **Objectifs** : Comprendre les particularités de la Justice des mineurs
 - Principes de la Justice des mineurs
 - Mesures encourues par les mineurs délinquants
 - Procédure applicable aux mineurs délinquants

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

L'utilisation des ressources informatiques et en particulier d'internet n'est pas à exclure systématiquement. Il convient toutefois d'utiliser avec précaution pareilles informations qui ne sont pas toujours fiables. Elles doivent toujours être confirmées par des sources dont le caractère scientifique est clairement établi.

Ouvrages généraux de référence

Coralie AMBROISE-CASTEROT, Philippe BONFILS, *Procédure pénale*, PUF, 2022, 503 p.

Bernard BOULOC, *Procédure pénale*, Editions Lefebvre Dalloz, 2023, 1.264 p.

Jean-Marie CARBASSE, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, PUF, 2014, 542 p.

Emmanuel DREYER, Olivier MOUYSET, *Procédure pénale*, Editions LGDJ, 2023, 590 p.

Serge GUINCHARD, Jacques BUISSON, *Procédure pénale*, Editions LexisNexis, 1.665 p.

Jean LARGUIER, Philippe CONTE, Stéphane DETRAZ, *Procédure pénale*, Mémentos, Edition Lefebvre Dalloz, 2023, 364 p.

Jacques LEROY, *Procédure pénale*, Editions LGDJ, 2023, 717 p.

Droit administratif général –CM

Année 2025/2026-

Licence 2 Droit - 54 heures (27 heures par semestre)

Charles AMSON

Ø Introduction:

Ce cours vise à donner aux étudiants les bases nécessaires à leur apprentissage du droit administratif, qui constitue (avec le droit constitutionnel) l'une des deux composantes principales du droit public : l'abondante jurisprudence du Conseil d'Etat pendant les périodes d'état d'urgence sanitaire ainsi que de récentes décisions rendues notamment dans le domaine de la police administrative ont encore montré l'actualité de cette matière.

Ø Objectifs de l'enseignement

L'étudiant doit être en mesure, à la fin de l'année de comprendre, d'une part, les raisons pour lesquelles un droit administratif spécifique existe en France et, d'autre part, la singularité de l'action administrative ainsi que la nature du contrôle exercé sur celle-ci par le juge administratif.

Ø Programme de l'enseignement

Le cours est divisé en cinq grandes parties (précédées d'une introduction historique), à savoir :

- * les sources du droit administratif et le principe de légalité ;
- * l'organisation administrative ;
- * l'objet de l'action de l'administration (service public et police administrative) ;
- * les moyens d'action de l'administration (actes administratifs unilatéraux et contrats) ;
- * la responsabilité administrative.

Ø Méthode d'évaluation session plénière

L'examen final est un écrit d'une durée de trois heures (l'étudiant devant choisir entre une dissertation et un commentaire de décision).

Ø Méthode d'évaluation session de rattrapage

Les épreuves de rattrapage se déroulent à priori selon le même schéma (sauf si le nombre

d'étudiants en rattrapage amenait à modifier cette organisation).

Ø Bibliographie

- Ramu de BELLESCIZE: *Droit administratif général*, 13^{ème} édition, GUALINO, 2024
- *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative* (M. LONG, P. WEIL, G. BRAIBANT, P. DELVOLVE, B. GENEVOIS): Dalloz, 25^{ème} édition.
- Hervé de GAUDEMAR, Elise UNTERMAIER: *Droit administratif en 11 thèmes*, Dalloz 2025, 2^{ème} édition.
- *Les grandes conclusions de la jurisprudence administrative*, H. De GAUDEMAR, D. MONGOIN, (1^{er} volume, 1831-1940, L.G.D.J 2015, et 2^{ème} volume: 1940-2000, L.G.D.J 2020).

Droit des affaires 2

Dominique DA
s.da@chens.icp.fr

□ Introduction

Ce cours s'inscrit dans la continuité du cours de droit des affaires du premier semestre. Il vise à permettre une appréhension du droit des affaires dans sa globalité. Dans cette optique, sont évoquées les principales thématiques du droit des affaires avec un regard particulier sur certains aspects contemporains.

□ Objectifs de l'enseignement

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants d'appréhender dans sa globalité l'environnement des affaires, d'identifier et de comprendre davantage le cadre juridique des affaires. Dans ce sens, sont abordés et présentés les règles juridiques applicables, les principaux acteurs et leurs interactions, les structures juridiques indispensables et les diverses entités y compris celles régulatrices, etc.

□ Programme de l'enseignement

Grands thèmes abordés

- Organisation de l'environnement économique et des affaires
- Commerçant et fonds de commerce (opérations sur le fonds de commerce)
- Entités, structures commerciales et quelques opérations sur le capital
- Régulation des relations commerciales
- Instruments de paiement et de crédit
- Financement de l'activité économique
- Entreprise en difficulté
- Aspects du droit européen des affaires
- Droit des affaires et aspects contemporains (blockchain, *smart contract*, *Digital Markets Act (DMA)*, *Digital Service Act (DSA)*, etc.)

□ Méthode d'évaluation

L'évaluation consistera en un écrit d'une durée de deux (2) heures.

□ Bibliographie indicative

- B. Jean-Baptiste, C. Favre-Rochex, *Le droit des affaires en cas pratique*, Dalloz, 2025
B. Mercadal, *Les mots-clés du droit des affaires*, Dalloz, 2019
C. Nourissat, B. De Clavière-Bonnamour, *Droit européen des affaires*, Dalloz, 2023
D. Houtcieff, *Droit commercial*, Dalloz, 2025
D. Legeais, *Droit commercial et des affaires*, Dalloz, 2025
E. Mouial Bassilana, I. PArachkévova-Racine, M.Teller, *Droit des affaires – en 12 thèmes*, Dalloz, 2025
M. Cozian, F. Deboissy, A. Viandier, *Droit des sociétés*, LexisNexis, 2025
S. Piedelièvre, *Droit commercial*, Dalloz, 2024

□ Introduction

Les politiques publiques sont au cœur du questionnement sur le mode de gouvernement des sociétés contemporaines. L'analyse des politiques publiques permet d'interroger, selon une formule désormais célèbre, « ce que les gouvernements font, pourquoi ils le font et ce que ça change » (Thomas R. Dye, *Policy Analysis : what Government Do, Why They do it and What difference it Makes*, 2002).

□ Objectifs de l'enseignement

Ce cours présente les principaux outils développés en sciences juridique et politique, en sociologie et économie pour analyser l'action publique et ses transformations en s'appuyant le plus possible sur des exemples concrets. L'analyse opte pour une orientation pluridisciplinaire afin de saisir l'évolution de l'action publique en France et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée. L'objectif est d'avoir les connaissances de base pour d'abord comprendre l'évolution de l'action publique au prisme de la transformation de l'Etat. Il s'agira aussi d'identifier les autres acteurs des politiques publiques au niveau infranational et au niveau supranational. Enfin, il conviendra de voir comment s'élabore une politique publique et quelles sont les modalités d'évaluation de son efficacité.

□ Programme de l'enseignement

Le cours est organisé en 10 leçons (chapitres).

Leçon 1 : Point méthodologique (dissertation et commentaire)

Leçon 2 : Introduction générale : Typologie et instruments des politiques

Leçon 3 : Les transformations de l'Etat au prisme des politiques publiques (de l'Etat régalien à l'Etat régulateur)

Leçon 4 : Les politiques publiques à l'échelon national : de la centralisation à la décentralisation

Leçon 5 : Autorité administratives indépendantes et politiques publiques

Leçon 6 : Politiques publiques à l'échelon supranational

Leçon 7 : Union européenne et politiques publiques nationales : quelles interactions ?

Leçon 8 : Construction des problèmes publics et mise à l'agenda des politiques publiques.

Leçon 9 : Mise en œuvre des politiques publiques : de l'application à la reformulation des décisions.

Leçon 10 : Évaluation des politiques publiques (la question de l'efficacité des politiques publiques)

□ Méthode d'évaluation

L'évaluation de fin de semestre aura lieu selon les modalités suivantes :

Pour les étudiants en double cursus : épreuve écrite suivi d'un échange oral dans lequel le travail écrit est présenté suivi d'un échange (15 minutes de passage par étudiant). Les étudiants devront traiter au choix l'un des deux sujets proposés : une dissertation à partir d'un énoncé bref ou un commentaire de texte.

Pour les étudiants en cursus normal (CM) : épreuve écrite d'une durée de 3 heures. Les étudiants devront traiter au choix l'un des deux sujets proposés : une dissertation à partir d'un énoncé bref ou un commentaire ou une étude de cas à réaliser à partir de documents fournis.

□ Bibliographie

Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), Dictionnaire des politiques publiques, Paris, 2014, Presses de Sciences Po.

De Maillard J., Kübler D., Analyser les politiques publiques, 2009, Presses Universitaires de Grenoble

Chevallier (Jacques), *L'État post-moderne*, Paris, LGDJ, Coll. Droit et Société, 2^e éd., 2004, n° 35

Hassenteufel P., Sociologie politique : l'action publique, 2011, Paris, A. Colin.

Le Galès P., Lascoumes P., Sociologie de l'action publique, 2012, Paris, A. Colin,

Lascoumes P., Le Galès P. (dir.) (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, (2007),

Le Galès P. (1999), « Le desserrement du verrou de l'État ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol.6 no 3, p. 627-652.

Leca J., Muller P. (2008), « Y a-t-il une approche française des politiques publiques ?

Retour sur les conditions d'introduction de l'analyse des politiques publiques en France », in Giraud O. et Warin P. (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, p. 39-72.

Chevallier (Jacques), « La régulation juridique en question », *Droit et Société*, 2001, n° 49,



L'esprit grand ouvert sur le monde

ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Faculté de Sciences Sociales Économiques et de Droit

Licence en Droit Public et Science Politique

Année 2025-2026 – Deuxième Année – Second Semestre

Campus de Paris

Finances publiques

Syllabus

COURS MAGISTRAL

M. Alexandre DUMONT

Avocat

Docteur en droit

Année 2025-2026

ENSEIGNANTS

Cours Magistral

Alexandre DUMONT, Docteur en droit, est spécialiste des Finances publiques et de fiscalité. Il enseigne cette discipline dans plusieurs établissements et exerce la profession d'avocat depuis plusieurs années. Il poursuit, par ailleurs, des recherches dans ce domaine et écrit des articles dans des revues spécialisées.

Travaux Dirigés

Néant.

PRÉSENTATION

Dans ce cours, il s'agit d'étudier les questions essentielles qui concernent le fonctionnement financier de l'État et des collectivités territoriales.

Toutefois, au-delà des techniques que les Finances publiques mettent en œuvre, il s'agit, aussi, de donner à ces questions leur dimension politico-économique, en les situant à la fois dans le contexte institutionnel et économique national et dans le cadre européen.

ÉVALUATION

L'examen est une épreuve orale dans laquelle vous devez présenter un sujet pendant plusieurs minutes. Ensuite, vous répondrez à des questions sur l'intégralité du cours.

Vos réponses doivent être précises et exhaustives afin de nous permettre d'évaluer vos connaissances et de s'assurer que le cours a été compris.

PLAN DU COURS MAGISTRAL

Chapitre introductif

Section 1 - Définition des finances publiques

Section 2 - Originalité des finances publiques

Section 3 - Domaine des finances publiques

Première partie – Droit budgétaire de l'Etat

Première sous partie – Les finances publiques et l'Etat : La solution

Chapitre 1 – La naissance du pouvoir politique et de l'impôt

Chapitre 2 – La naissance de l'Etat et de l'impôt

Chapitre 3 – L'Etat gendarme : Un Etat discret et des finances publiques piliers de l'ordre économique et social

Section 1 – La révolution de 1789 et la naissance du droit public financier

Section 2 – La naissance de l'Etat gendarme et du droit budgétaire au XIXème siècle

Chapitre 4 – L'Etat providence : Un Etat interventionniste et des finances publiques condition de l'équilibre économique et social

Section 1 – La naissance des théories interventionniste avant la seconde guerre mondiale

Section 2 – Le triomphe de l'Etat providence

Seconde sous partie – Les finances publiques et l'Etat : Le problème

Chapitre 1 – La crise financière de l'Etat

Section 1 – Les origines de la crise

Section 2 – Les effets de la crise

Chapitre 2 – Les réponses théoriques à la crise financière de l'Etat

Section 1 – La critique de l'impôt et de la dépense publique

Section 2 – Le retour aux théories libérales classiques

Section 3 – Le modèle du gouvernement de l'entreprise

Chapitre 3 – La déconstruction du modèle « *Etat providence* »

Section 1 – Le désengagement de l'Etat providence : La décentralisation

Section 2 – La responsabilisation financière des acteurs locaux

Chapitre 4 – L'élaboration nouvelle du budget de l'Etat

Section 1 – La préparation de la loi de finances de l'année

Section 2 – Le vote de la loi de finances

Chapitre 5 – L'exécution de la loi de finances

Section 1 – La mise à disposition des crédits

Section 2 – L'obligation de percevoir les recettes publiques

Seconde partie – Finances locales

Première sous partie – La prévision et l'autorisation des opérations financières des collectivités locales : Les budgets locaux

Chapitre 1 – Les grands principes du droit budgétaire des collectivités locales

- Section 1 – Le principe d'annualité
- Section 2 – Le principe d'unité
- Section 3 – Le principe d'universalité
- Section 4 – Le principe de spécialité
- Section 5 – Le principe d'équilibre
- Section 6 – Le principe de sincérité
- Section 7 – La règle de prudence

Chapitre 2 – Les grandes étapes de la procédure budgétaire applicable aux collectivités locales

- Section 1 – L'adoption du budget primitif
- Section 2 – L'arrêté des comptes
- Section 3 – L'adoption du budget supplémentaire

Seconde sous partie – La diversité des opérations financières des collectivités locales

Chapitre 1 – Les opérations de dépenses

- Section 1 – La classification des dépenses suivant leur nature économique
- Section 2 – La classification des dépenses selon leur régime juridique
- Section 3 – La classification des dépenses selon leur fonction

Chapitre 2 – Les opérations de recettes

- Section 1 – Les recettes propres
- Section 2 – Les recettes externes
- Section 3 – Les opérations de trésorerie

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Manuel

- Adam François, Ferrand Olivier et Rioux Rémy, *Finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz.
- Bouvier Michel, Esclassan Marie-Christine et Lassale Jean-Pierre, *Finances publiques*, manuel LGDJ, 2024.
- Gouiffès Pierre-François, *L'âge d'or des déficits*, Paris, La Documentation française.
- Muzellec Raymond, *Finances publiques*, Paris, Dalloz/Sirey.
- Picard Jean-François, *Finances Publiques*, Litec Lexis Nexis, Coll. Objectif droit.
- Saïdj Luc, Albert Jean-Luc, *Finances publiques*, Paris, Dalloz, coll. « Cours ».

Ouvrages spécifiques :

- P. Beltrame, *La fiscalité en France* : Hachette supérieur, Les Fondamentaux
- M. Bouvier, *Introduction au droit fiscal et à la théorie de l'impôt* : LGDJ, Systèmes
- J. Schmidt, *L'impôt* : Dalloz, Connaissance du droit
- M. Bouvier, *Finances locales* : LGDJ, Systèmes
- R. Muzellec, *Finances locales* : Dalloz, Mémento

Corrigés de finances publiques :

- G. Basile, *Questions de finances publiques* : Ellipses
- G. Durand, *Corrigés de finances publiques* : LGDJ
- G. Terrien, *S'entraîner aux épreuves de finances publiques* : éd. Foucher

Revues

- *Gestion et Finances publiques* (anciennement *La Revue du Trésor*), mensuelle.
- *Revue française des finances publiques*, trimestrielle.

Sites Internet

www.performance-publique.gouv.fr : le plus complet, tenu par la direction du budget.
www.modernisation.gouv.fr : le site des réformes de l'État.
www.impots.gouv.fr : la fiscalité nationale et locale.
www.insee.fr : la comptabilité nationale.
www.aft.fr : la dette et la trésorerie de l'État.
www.fondafip.org : site de recherche-action en finances publiques.
www.assemblee-nationale.fr
www.senat.fr
www.ccomptes.fr
www.economie.gouv.fr
www.vie-publique.fr
www.europa.eu
www.ocde.org
www.securite-sociale.fr
www.acoss.urssaf.fr
www.collectivites-locales.gouv.fr
www.localtis.fr (Caisse des dépôts)